



COMMUNE DE THUILLEY-AUX-GROSEILLES

Département de Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Toul
Canton Meine au Saintois

Conseillers en exercice : 10

Conseillers présents ou représentés :

8

Conseillers votants : 9

*Le Maire certifie que la convocation
du conseil a été faite le 12/09/2025*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Thuilley-aux-Groseilles, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, en mairie, sous la présidence du Maire, Laurence BROQUERIE.

Présents : Laurence BROQUERIE, Christophe GENIN, Samuel GRIS, Gabrielle HENRY, Pauline HENRY, Gibrien PARISOT, Jacques PEROUX, Amélie PEROUX, Stéphane PIERI

Absents : Thomas WECKERING

Excusés :

Amélie PEROUX a été désignée comme secrétaire de séance

Objet de la délibération n° 39/25 :

EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE SUR LE BÂTI DES LOGEMENTS ANCIENS RÉHABILITÉS FAISANT L'OBJET D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACCESSION

Mme le Maire expose les conditions les dispositions de l'article 1384 A-IV du code général des impôts permettant au conseil d'instituer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des logements anciens réhabilités faisant l'objet d'un contrat accession et destinés à être occupés, à titre de résidence principale, par des personnes physiques dont les revenus à la date de signature du contrat préliminaire ou, à défaut, du contrat de location-accession ne dépassent pas les plafonds prévus à la première phrase du dixième alinéa de l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation.

Le conseil, après en avoir délibéré, refuse d'appliquer cette exonération.

Pour : 0

Contre : 9

Abstention : 0

Amélie PEROUX

Laurence BROQUERIE

Secrétaire

Maire